

FICHE FINANCIÈRE

Filière BTSA en APPRENTISSAGE

Je, soussigné(e) (nom & prénom de l'apprenti(e)) _____

M'inscris selon le régime et les options choisis suivants, pour l'année 2025-2026 (merci de remplir le document)

1. COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation en apprentissage ne vous est pas facturé. Celui-ci est pris en charge par les organismes financeurs, les OPCO (Opérateurs de Compétences).

2. RÉGIME CHOISI PENDANT LA PÉRIODE DE PRÉSENCE AU CENTRE DE FORMATION:

Forfait sur 5 jours non modulable

- **La pension complète** : Elle comprend l'hébergement, la surveillance, le petit déjeuner, le repas de midi et celui du soir ainsi que l'ensemble des frais de personnel et d'entretien attaché au fonctionnement de ce service.
- **La demi-pension** : Elle comprend le repas de midi.

Régime – Montant Annuel	BTSA	BTSA	(cocher le régime choisi)	
	APPRENTISSAGE 1 ^{ère} Année	APPRENTISSAGE 2 ^{ème} Année	oui	non
EXTERNE <i>Les repas exceptionnels pour les externes sont possibles durant l'année scolaire. Ils sont limités à 6 repas par mois et par apprentis et sont facturés au prix unitaire de 9 €.</i>	<i>Facturation des repas exceptionnels</i>			
DEMI-PENSION	415 €	370 €		
PENSION COMPLÈTE	1 290 €	1 170 €		
INTERNAT : ACCUEIL DIMANCHE SOIR. <i>Ce service débutera le dimanche 5 septembre 2021. L'accueil est assuré à partir de 20h00 et jusqu'à 22h00.</i>	210 €	190 €		
ACCUEIL EXCEPTIONNEL LE DIMANCHE SOIR <i>réserve sur inscription auprès du secrétariat, au plus tard le jeudi qui précède. La restauration n'est pas assurée les dimanche.</i>	+ 16,50 €/nuitée	+ 16,50 €/nuitée		

NOTA BENE :

⇒ **La pension complète et la demi-pension sont proposées uniquement pendant le temps de présence au CFA. Ces services ne sont pas assurés les week-end et pendant les vacances scolaires.**

⇒ **Sauf cas exceptionnel approuvé par la direction** (déménagement, problème médical sur avis du médecin, baisse de revenus), **aucun changement de régime ne pourra être appliqué en cours d'année.** Toute demande exceptionnelle sera transmise par écrit au secrétariat et sera étudiée par la Direction.

⇒ **Ces tarifs incluent déjà la prise en charge partielle par les OPCO des frais de restauration (3 € par repas) et des frais d'hébergement (6 € par nuit) pour la pension complète et la demi-pension pendant la période de présence au CFA.**

3. PRESTATIONS EN OPTION : HÉBERGEMENT PENDANT LE TEMPS DE PRÉSENCE EN ENTREPRISE

Un hébergement est possible pendant le temps de présence en entreprise, hors vacances scolaires.

Ce service comprend le dîner + la nuitée + petit-déjeuner et est facturé en supplément.

Attention, ce service n'est pas disponible les week-ends et pendant les vacances scolaires.

INFORMATION IMPORTANTE : les tarifs indiqués sont ceux de l'année scolaire 2024-2025. Ceux-ci seront reconsidérés au mois de juin 2025 pour tenir compte de l'inflation et des négociations avec notre partenaire de restauration. En cas de désaccord avec les tarifs publiés en juin, il sera possible de changer de régime.

Coût de l'hébergement pendant la période <u>DE PRÉSENCE EN ENTREPRISE</u>	B TSA	B TSA	(cocher le régime choisi)	
	APPRENTISSAGE 1 ^{ère} Année	APPRENTISSAGE 2 ^{ème} Année	oui	non
HÉBERGEMENT (Dîner + Nuitée + Petit-Déjeuner)	+ 980 €	+ 1 140 €		
ACCUEIL RÉGULIER LE DIMANCHE SOIR La restauration n'est pas assurée les dimanche.	+ 200 €	+ 230 €		
ACCUEIL EXCEPTIONNEL LE DIMANCHE SOIR réservation sur inscription auprès du secrétariat, au plus tard le jeudi qui précède . La restauration n'est pas assurée les dimanche.	+ 16,50 €/nuitée	+ 16,50 €/nuitée		

4. COTISATIONS ET CAUTIONS

Cotisations -Cautions	Montant
Caution CDI (restituée en fin d'année scolaire si les livres, CD, DVD...empruntés sont restitués dans le même état lors du prêt. En cas de dégradation, le montant du matériel emprunté sera facturé)	30.00 €
Caution Internat (restituée en fin d'année scolaire si l'état des lieux de sortie est similaire à celui réalisé lors de la rentrée scolaire)	100.00 €

5. MODALITÉS DE RÉGLEMENT

- ⇒ **Arrhes** : Tous les apprentis versent des arrhes à l'inscription ou à la réinscription. Elles seront déduites de votre facture. **Les arrhes ne sont pas remboursées en cas de désistement.**
- ⇒ **Vous n'avez rien à payer maintenant** : ces montants seront repris sur le relevé annuel de frais qui vous sera adressé début octobre. Votre facture sera disponible au format électronique sur votre espace EcoleDirecte.
- ⇒ Le règlement sera effectué **en 9 prélèvements automatiques, prélevés chaque mois, d'Octobre à Juin** et correspondant au montant TOTAL ANNUEL, après déduction des arrhes.
- ⇒ Les tarifs annuels sont révisés chaque année par le Conseil d'Administration.
- ⇒ En cas de modification en cours d'année, les prélèvements mensuels s'ajustent automatiquement sur le nombre de prélèvements restant à prélever.
- ⇒ Si une absence consécutive à une maladie ou un accident, est **supérieure à 2 semaines**, les repas sont remboursés sur votre demande écrite, sur **présentation d'un justificatif** au secrétariat de l'établissement.

ENGAGEMENT À PAYER

Je soussigné(e), Mr ou Mme _____ m'engage :

- **A régler le montant correspondant au régime choisi pour l'année 2025/2026 conformément aux modalités financières décrites ci-dessus.**
- **A veiller à ce que mon compte soit suffisamment approvisionné à chaque date de prélèvement.**
- **A régler en cas d'abandon de la formation en cours d'année, le coût annuel au prorata temporis pour la période écoulée.**

Fait à _____ le _____

Signature du ou des responsables payeurs, précédée de la mention « **Lu et approuvé** »



